

REGLEMENT PARTICULIER

27ème COURSE DE COTE

DU MONT DE FOURCHE

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE LURONNE organise le 09 AOUT 2009 sous le patronage du Conseil général de la Haute Saône et avec le concours de la commune de CORRAVILLERS, une épreuve automobile régionale dénommée :

27^{ème} course de cote du Mont de Fourche à CORRAVILLERS.

Cette épreuve compte pour la coupe de France de la montagne 2009, les challenges ASA LURONNE 2009, le challenge VED 2009 et le challenge STPI/PRE SERROUX 2009.

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional sous le numéro 52 en date du 12/06/09, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro R307 en date du 16/06/09.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS :

FRANCE	Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mme Monique
Commissaires Sportifs	Licence n°29181/0409	
2614/0409	Mr Claude PETOT	Licence n°
	Mr Germain CHIPPAUX	Licence n°
1299/0409		
Directeur de Course	Mr Thierry COURANT	Licence n°
16140/0409		
Directeur de Course Adjoint	Mr Nicolas BOURGON.	Licence n°
168167/0204		
Commissaire Technique responsable	Mr Gérard GEORGES	Licence n°
24531/0408		
Commissaire Technique	Mr André LALLEMAND	Licence n°
55989/0411		
	Mr J-Louis REVERCHON	Licence n°
6835/0409		
Médecin responsable	Mr Malech SALLOUM.	
Chargé de la mise en place des moyens	Mr Patrick CHOLLEY	Licence n°
9465/0409		
Chargés des relations avec les concurrents	Mr Michel PISSARD	Licence n°
5461/0409		
Chargé de presse	Mr P-A BOUVENET	Licence n°
163626/0409		
Chargé des Commissaires de route	Mr Germain CHIPPAUX	Licence n°
1299/0409		
Chronométreurs & Classements	ASA FRANCHE COMTE	

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le lundi 3 AOUT 2009 à minuit

Publication de la liste des engagés le mercredi 5 AOUT 2009 à 19 heures

Vérifications administratives le samedi 8 AOUT 2009,
à CORRAVILLERS, place de la Mairie de 15 h00 à 20h15.

Pour les pilotes qui en font la demande, le dimanche 09 AOUT de 7h00 à 8h00 au même endroit.

Vérifications techniques aux mêmes heures et lieu que les contrôles administratifs.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le dimanche 09 AOUT 2009 à 8h15 sur le podium de départ.

Briefing des pilotes le dimanche 09 AOUT 2009 à 8h15 sur la ligne de départ.

Essais non chronométrés le dimanche 09 AOUT 2009 de 8h 20 à 10h00.

Essais chronométrés le dimanche 09 AOUT 2009 de 10h10 à 12h30.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 12h45

▪ Course

- 1^{ère} montée le dimanche 09 AOUT 2009 à partir de 13H30
- 2^{ème} montée le dimanche 09 AOUT 2009 à partir de 15h20
- 3^{ème} montée le dimanche 09 AOUT 2009 à partir de 17h00

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

PODIUM le dimanche 09 AOUT 2009 à 19H30,

Remise des prix le dimanche 09 AOUT 2009 à 19H30,

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le palmarès : le dimanche 09 AOUT 2009 à 19h30.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le dimanche 09 AOUT 2009 à 8h00.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le samedi 8 AOUT 2009 de 15H00 à 20h15, place de la mairie.

Vérifications techniques le samedi 8 AOUT 2009 de 15h00 à 20h15, place de la mairie.

Pour les pilotes qui en font la demande, le dimanche 09 AOUT de 7h00 à 8h00 au même endroit.

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au garage DORMOY / FORD à FROIDECONCHE.

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : (45 € TTC maxi).

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles, soit le dimanche 09 AOUT 2009 à 8h00.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le dimanche 09 AOUT 2009 à 8h00.

Pesage des voitures libre ou obligatoire : voir vérifications.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Cet article est destiné à recueillir toutes les modifications ou adjonctions apportées par l'organisateur au règlement particulier type. La numérotation des articles devra être scrupuleusement respectée.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTE ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASA LURONNE, 43 BOULEVARD CHARLES DE GAULLE, 70000 VESOUL

jusqu'au lundi 3 AOUT 2009 à minuit.

Les frais de participation sont fixés à 320 €, réduits à 160 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 150.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Article 4,2,7 Echappement

Toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux.

Voitures fermées et GT, niveau sonore maximal : 105 dB A maxi
Voitures de course ouvertes, niveau sonore maximal : 110 dB A maxi

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.
Publicité obligatoire et optionnelle précisée dans un additif.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La 27^{ème} Course de Côte du Mont de Fourche a le parcours suivant le plan joint.

La course se déroulera en 3 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : sur la RD 6, 600 mètres après la sortie de CORRAVILLERS, PK 67.100 en direction de RUPT SUR MOSELLE.

Arrivée : sur la RD 6, au carrefour avec la VC à gauche en direction de la Rosière, PK 68,600.

Pente moyenne : 5.8 %.

Longueur du parcours : 1500 mètres.

Modalités de retour au départ : après chaque manche, à la demande de la direction de course dans l'ordre décroissant des numéros par la RD6.

Parc de départ : entre la sortie de CORRAVILLERS et la ligne de départ sur la RD6.

Parc d'arrivée : entre la ligne d'arrivée et le col du Mont de Fourche sur la RD6.

6.2P. ROUTE DE COURSE

Préciser les modalités d'accès au départ.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : voie qui précède le départ.

Rappel : les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le conducteur ne se présentant pas dans ce délai pourra être exclu de l'épreuve.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

6.5P. PARC CONCURRENT

Le parc concurrents sera situés à proximité du départ ; l'utilisation de la demi chaussée droite depuis le pont jusqu'à la poste est autorisé, Il sera accessible dès l'ouverture des contrôles.

Les remorques devront être garées sur le parc prévu à cet effet.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé entre l'arrivée et le col du Mont de Fourche sur la RD6.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : place de la Mairie.
- pendant les essais et la course au parc départ : au parc de départ et au podium de départ.
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée, RD 6.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence se tiendra :

Lieu site des vérifications et de départ de 15h00 à 20h30 le samedi 8 AOUT 2009 et le dimanche 09 AOUT 2009 de 6h30 à 20h00.
Téléphone permanence n°06.30.74.27.83.
Centre de secours le plus proche : FAUCOGNEY Téléphone n°18

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P. **ESSAIS**

Voir le règlement standard des Courses de Côtes et Slalom.

7.2P. **CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)**

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu sur la ligne de départ le dimanche 09 AOUT 2009 à 8h15.
La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. **COURSE**

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.
Préciser la procédure de départ : aux feux tricolores.

7.4P. **ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES**

Echauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture : non autorisé.
Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.
Le classement s'effectuera sur le meilleurs temps des 3 manches.
Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

Les classements suivants seront établis :

- 1 classement général.
- 1 classement général féminin.
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4 du règlement standard.
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4 du règlement standard.

ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces (répartition) : les prix sont cumulables.
La répartition des prix se fera de la façon suivante :

Classement scratch	1 ^{er}	300 euros	1 ^{ère} féminine	80 euros
	2 ^{ème}	220 euros		
	3 ^{ème}	160 euros		
	4 ^{ème}	110 euros		
	5 ^{ème}	80 euros		
Classement par groupe	1 ^{er}	100 euros	si au moins	5 partants
	2 ^{ème}	80 euros	si au moins	9 partants
	3 ^{ème}	50 euros	si au moins	15 partants
Classement par classe	1 ^{er}	140 euros	80 euros si	– 3 partants
	2 ^{ème}	90 euros	si au moins	5 partants
	3 ^{ème}	60 euros	si au moins	7 partants
	4 ^{ème}	45 euros	si au moins	10 partants
	5 ^{ème}	30 euros	si au moins	12 partants

Des coupes seront distribuées au minimum de la façon suivante :
(coupes non cumulables entre classes et groupes)

1^{er} du scratch : 1 coupe 1^{er} de groupe : 1 coupe

1^{er} de classe : 1 coupe 1^{ère} féminine : 1 coupe

La remise des coupes aura lieu le dimanche 09 AOUT 2009 à 19h30.

La remise des prix le dimanche 09 AOUT 2009 à 19h30.

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le palmarès le DIMANCHE 09 AOUT 2009 à 19h30.